

CONDITIONS GENERALES DE VENTES (au 01/06/2006)

DISPOSITIONS GENERALES :

Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent celles qui avaient été précédemment communiquées. Elles s'appliquent dans leurs totalités, nonobstant les conditions d'achat du client, sauf réserve expresse par écrit des deux parties. Tous nos prix s'entendent en Euros, H.T. départ de nos entrepôts ou à disposition.

TRANSPORT :

Conditions générales de port à partir de nos entrepôts :

- **Marchandise ayant un volume inférieur à 1 m³**

Expédition à destination des départements : 75 – 92 – 93 – 94

Forfait de 30 € H.T. pour livraison inférieure à 400,00 € H.T.

Franco pour livraison supérieure à 400,00 € H.T.

Expédition à destination des départements : 77 – 78 – 91 – 95

Forfait de 40 € H.T. pour livraison inférieure à 400,00 € H.T.

Franco pour livraison supérieure à 400,00 € H.T.

- **Marchandise ayant un volume supérieur à 1 m³ ainsi que pour les expéditions en province, nous consulter.**

- **Cas particuliers :**

Pour toute livraison de **gaine (D<630) dans le 75, 92, 94, 93, 78** d'un montant : supérieur ou égal à 500,00 € H.T., franco de port
Inférieur à 500,00 € H.T., participation de 50,00 € H.T.

Pour toute livraison de **gaine (D<630) dans le 77, 91, 95** d'un montant : supérieur ou égal à 680,00 € H.T., franco de port
Inférieur à 680,00 € H.T., participation de 60,00 € H.T.

Pour toute livraison de **gaine D>=630, ou de gaine sur site à La Défense (92), ou de gaine dégraissée bouchonnée**, nous consulter.

Pour toute livraison de **climatiseurs en Ile de France** d'un montant : supérieur ou égal à 1000,00 € H.T., franco de port
Inférieur à 1000,00 € H.T., participation de 60,00 € H.T.

- **Mode de facturation :** en port payé avancé.

IMPORTANT :

Quel que soit le mode d'expédition et de départ des marchandises, celles-ci voyagent aux risques et périls du destinataire même expédiées en port avancé ou franco.

Nous vous serions reconnaissants, dans nos intérêts communs :

1/ de vérifier l'état de votre livraison, lors du déchargement, en présence du transporteur.

2/ de faire les réserves sur le récépissé du transporteur.

3/ d'adresser au transporteur dans les 3 jours non compris les jours fériés, une lettre recommandée précisant les dégâts constatés lors du déchargement et leurs estimations.

4/ nous faire parvenir copie de cette lettre.

Toute réclamation formulée sur le bordereau du transporteur et non confirmée dans les délais ci-dessus, ne sera pas prise en considération, conformément à l'article 105 du Code du Commerce.

FRAIS DE CONTRE REMBOURSEMENT :

Pour toute marchandise expédiée en contre remboursement (C.R.), il est compté 15,00 €/H.T. de frais.

FRAIS DE FACTURATION :

Pour toute facture inférieure à 30,00 € Net H.T., départ, il est compté 5,00 € H.T. de frais de facturation.

REPRISE DE MARCHANDISE :

Aucune marchandise ne sera reprise ou échangée sans l'accord préalable de la Direction.

Elle sera reprise en nos locaux avec :

- une moins-value de reprise de 20% d'une part

- une dévaluation suivant l'état du retour, d'autre part.

Dans tous les cas l'avoir sera établi « valeur en marchandises » venant en déduction sur une prochaine facture pour les livraisons à venir et restera en compte dans nos livres.

PRIX ET REGLEMENT :

Nos tarifs ne constituent pas offre: ils peuvent être modifiés sans préavis et sont donnés à titre indicatif (à un centime d'euros près).

Les commandes mises à disposition dans nos entrepôts déclenchent automatiquement la facturation.

- Nos marchandises sont toujours facturées au tarif en vigueur au moment de la livraison.

- Nos prix sont calculés pour des règlements par TRAITES ACCEPTEES et DOMICILIEES à 30 jours.

- La prolongation de ce délai ne pourra en aucun cas se faire sans notre accord écrit.

- Les agios seront facturés en sus, à raison de 0,5% par décade.

- Règlement par chèque pour facture inférieure à 80,00 €/H.T. Départ.

Pour les devis nécessitant une sélection de matériel, celle-ci est systématiquement faite à partir des renseignements transmis par l'acheteur. Il appartient à l'acheteur de vérifier cette détermination pour que les caractéristiques du matériel correspondent bien aux besoins (performances et réalisation). Nous n'assumons aucune responsabilité sur des erreurs dues à des renseignements inexacts ou incomplets.

Les schémas transmis dans le cadre de ces devis doivent être strictement vérifiés par le client et ne nous engagent pas au niveau de la mise en œuvre.

RESERVE DE PROPRIETE :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'à la totalité du paiement.

MODIFICATION OU ANNULLATION DE COMMANDE :

Toute modification ou annulation de commande par le client engage sa responsabilité et l'oblige à prendre livraison du matériel déjà fabriqué à la date de la modification ou de l'annulation de la commande, l'oblige à en acquitter le règlement et l'oblige à nous indemniser de nos débours et gains manqués pour le matériel de fabrication.

DELAI DE LIVRAISON :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de notre part. Les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages-intérêts (aucune pénalité de retard n'est acceptée).

Nous nous dégageons de tout engagement de délai dans le cas où les conditions de paiement convenues n'auraient pas été observées ou dans le cas où des renseignements techniques ou commerciaux nécessaires à la réalisation de cette commande ne nous seraient pas parvenus en temps voulu.

En « cas de force majeure », (Guerre, catastrophe naturelle, etc) tout contrat en cours peut être interrompu sans indemnité.

GARANTIE :

Les matériels sont garantis un an à compter du jour de livraison, aux conditions spécifiques de chaque constructeur. Elle porte sur l'échange des pièces reconnues défectueuses (hors main d'œuvre). Elle exclut tout autre dédommagement. Les réparations sont faites dans nos ateliers (sauf cas spéciaux), les frais de transport étant à la charge de l'acheteur. La garantie ne couvre pas les remplacements résultant de négligences (détérioration, défaut d'entretien, mauvais stockage ou montage défectueux, utilisation non conforme aux spécifications). En aucun cas, nous ne pouvons être déclarés responsables des conséquences d'une défaillance de matériel livré par nos soins.

Le coût de la main d'œuvre pour remplacer les pièces couvertes par la garantie ainsi que le celui des consommables sont à la charge de l'acheteur. La garantie sera suspendue en cas de non respect des termes de paiement par l'acheteur.

Une interruption de fonctionnement du matériel, même si cette cause résulte de pièces défectueuses couvertes par la garantie, ne peut pas donner lieu à des reports de paiement, des dommages et intérêts, ni à des indemnités de retard.

JURIDICTIONS :

Pour toutes contestations, de quelque nature qu'elle soit, les tribunaux de Bobigny sont seuls compétents.